

La diffusion de ce document ainsi que l'offre ou l'acquisition de parts du fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à acquérir des parts du fonds. Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances et mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE et/ou investissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

FCPR Sienna Private Assets Allocation

Février 2024

Sienna Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, développant l'expertise en gestion cotée du Groupe Sienna Investment Managers.



Principaux risques du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Risque de perte en capital : Le Fonds ne bénéficiant pas d'une garantie octroyée par un établissement au sens du Code Monétaire et Financier, le Porteur est averti que son capital peut ne pas lui être restitué ou ne l'être que partiellement – la performance du Fonds dépendra principalement du succès des Investissements réalisés pour le compte du Fonds. Les investisseurs potentiels ne doivent pas réaliser un investissement dans le Fonds, s'ils ne sont pas en mesure de supporter les conséquences d'une telle perte.

Risque lié au blocage des rachats : La Société de Gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour le Fonds, basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion du Fonds puis sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. Dans le cadre de ce dispositif de contrôle, la faculté pour les Porteurs de solliciter le rachat de leurs Parts par le Fonds est susceptible d'être plafonnée ou suspendue dans les conditions prévues au sein du Règlement.

Risque d'illiquidité des Investissements du Fonds au sein des Fonds du Portefeuille : Le Fonds a l'intention d'investir dans des Fonds du Portefeuille dont les titres ou les parts, au moment de l'investissement, ne sont pas et pourront ne jamais être négociés sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Il peut être difficile d'évaluer la valeur, de vendre ou de liquider une position existante dans ces Fonds du Portefeuille. Dans la mesure où il n'existe pas de marché liquide pour les Investissements, et bien que le Fonds ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds puisse se trouver dans l'impossibilité de liquider les Investissements dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

Risque lié à l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers : Un Investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers est normalement plus risqué qu'un investissement en titres ou parts de fonds d'investissement cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers. Par conséquent, la Société de Gestion ne peut garantir que l'ensemble des risques découlant de l'investissement en titres ou parts de Fonds du Portefeuille non cotés sur des Marchés d'Instruments Financiers seront identifiés dans le cadre des études et analyses réalisées préalablement à chaque Investissement.

Risque lié à la valorisation des titres non cotés détenus par le Fonds : Les titres non cotés de Fonds du Portefeuille détenus par le Fonds font l'objet d'une évaluation selon la règle de la juste valeur. Quels que soient la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille. Les évaluations sont déterminées sur la base des informations dont dispose la Société de Gestion au moment de la détermination, qui peuvent être obsolètes et peuvent ne pas inclure les informations disponibles par la suite. Ces évaluations et tous les ajustements déterminés seront effectués de bonne foi, mais dépendront des informations disponibles sur le marché et peuvent donc ne pas refléter la valeur de réalisation d'une transaction normale entre les acteurs du marché. Malgré la rigueur avec laquelle elles seront appliquées, ces évaluations et donc la Valeur Liquidative de chaque catégorie de Part du Fonds peut être différente des valeurs auxquelles les Fonds du Portefeuille sont effectivement vendus.

Risque en matière de durabilité : Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds. Préalablement à la réalisation de tout Investissement, la Société de Gestion fera réaliser une revue par le Conseiller en Investissement des enjeux ESG du Fonds du Portefeuille ou de la société concerné(e), en plus des diligences menées par l'équipe d'investissement.

L'analyse des Risques en Matière de Durabilité sera présentée en comité d'investissement de la Société de Gestion.

Le détail de l'ensemble des risques est présent dans le règlement du fonds disponible sur le site internet www.sienna-gestion.com

Sommaire

01. **Qui sommes-nous ?**
02. **Pourquoi intégrer des actifs privés dans son portefeuille ?**
03. **Présentation du FCPR Sienna Private Assets Allocation**
 - L'intérêt du format evergreen
 - Notre proposition de valeur
 - Le portefeuille actuel
04. **Termes et conditions**
05. **Annexes**

01. Qui sommes-nous ?



Sienna x Cedrus, un ADN commun

Un ADN familial fort et une perspective de long terme



Plateforme pan-européenne de gestion multi-actifs



Entreprise d'investissement spécialiste des actifs privés



Filiale du Groupe Bruxelles Lambert ("GBL"):
Investisseur de premier plan en Europe avec **16 Mds€ d'ANR**



Plus de **40 Mds €** d'actifs sous gestion dont
28,7 Mds€ en stratégies cotées et **11,3 Mds€** en stratégies non cotées



Premier acteur indépendant dans la construction de solutions Evergreen et l'accompagnement des grandes familles



150 Investissements en fonds actifs privés

10 Mds€ D'actifs conseillés

60 Familles accompagnées depuis 2015



Offrir la même culture d'investissement que les plus grandes familles Européennes
avec un portefeuille construit sur des standards institutionnels

Données au 31/12/2024



FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION

FÉVRIER 2024

5

Sienna Investment Managers

Un gérant d'actifs multi-expertises européen qui agit avec conviction

Plus de
€40
Mds d'AuM*

80%
des AuM (sur le périmètre éligible SFDR)
classés article 8 ou 9*

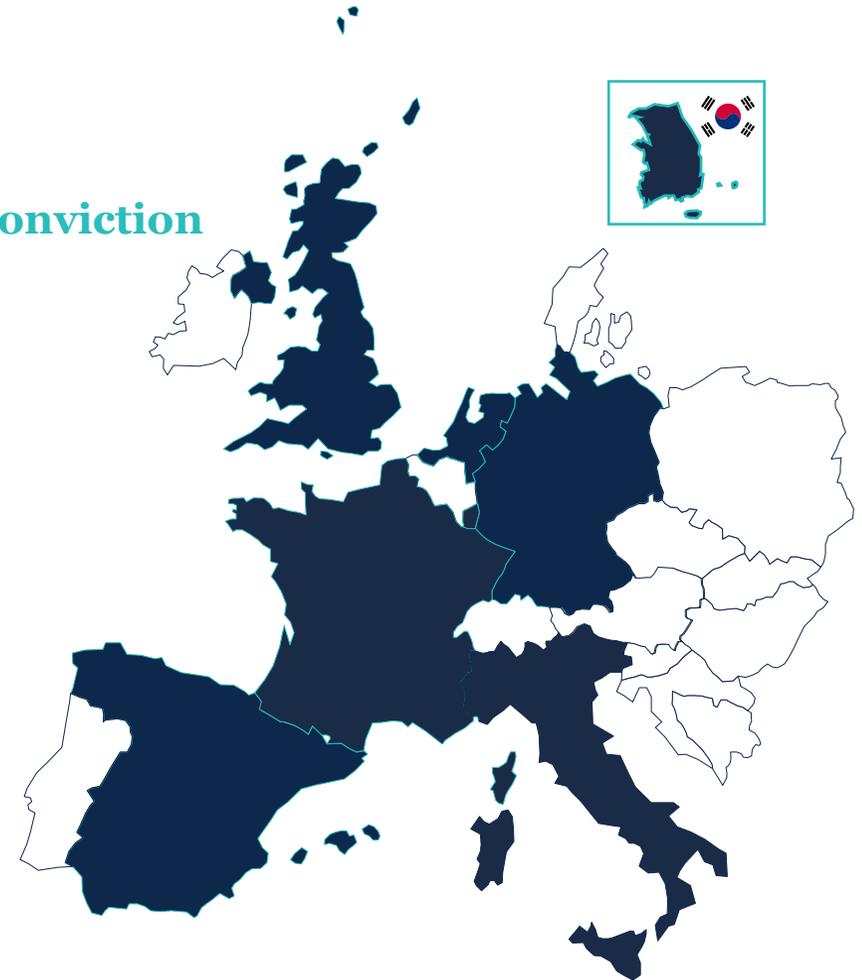
300
Employés*

Sienna IM est un **gérant d'actifs pan-Européen** qui développe des stratégies innovantes combinant actifs cotés et privés, allant du private equity et de la dette privée à l'immobilier.

Soutenu par notre **actionnaire GBL**, Sienna IM se positionne comme un partenaire stratégique de long-terme.

Nos experts offrent à nos clients des solutions personnalisées, **pour donner du sens à leurs investissements.**

* Au 31/12/2024



**AMSTERDAM • FRANCFORT • HAMBOURG • LONDRES
LUXEMBOURG • MADRID • MILAN • PARIS • SÉOUL**

Cedrus & Partners

Couverture globale de la plateforme d'investissement sur les actifs non cotés

Toutes les classes d'actifs sur tous les continents



Source : Cedrus & Partners au 31/12/2024
*Données provenant de notre base propriétaire Atlas©.

+2 000

FONDS NON COTÉS
sur > 2 300 fonds en base

> 15%

DE TRI NET

sur les fonds non cotés conseillés sur un portefeuille type en conseil global

~ 400 À 500 M€

INVESTIS / AN
depuis 2018

+5MDS€

CONSEILLÉS

sur les actifs non cotés (incluant les investissements historiques de nos clients)

02. Pourquoi intégrer des actifs privés dans son portefeuille ?



Les « 3 S » du Private Equity

INVESTIR EN PRIVATE EQUITY



SURPERFORMANCE

Sur 10 ans, le Private Equity a surpassé les marchés cotés de 5%* en moyenne.



STABILITÉ

Diversification et décorrélation.

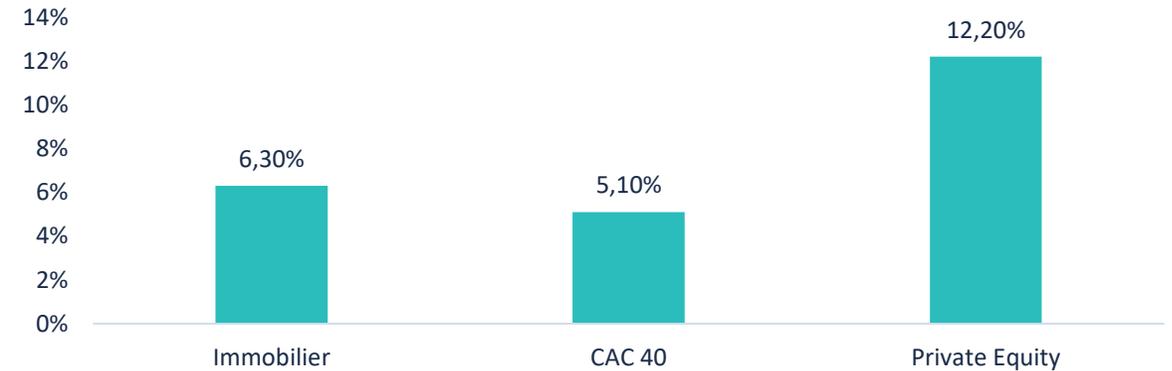


SOCIÉTÉ DE DEMAIN

*Données concernant uniquement les fonds Growth et LBO.

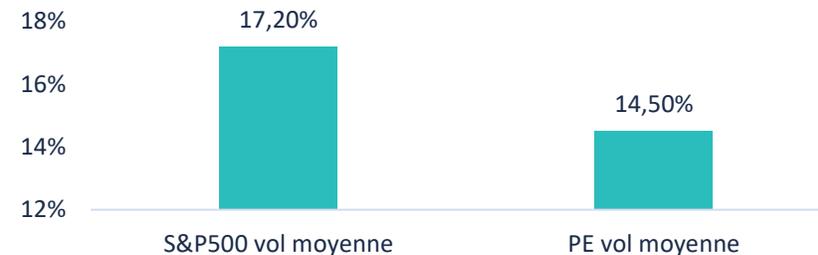
** Bloomberg et Prequin 24/10/2024.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et peuvent être trompeuses. Investir dans des actifs non cotés comporte des risques, notamment de perte en capital et de liquidité.



Sources : France Invest et EY (2008-2023)

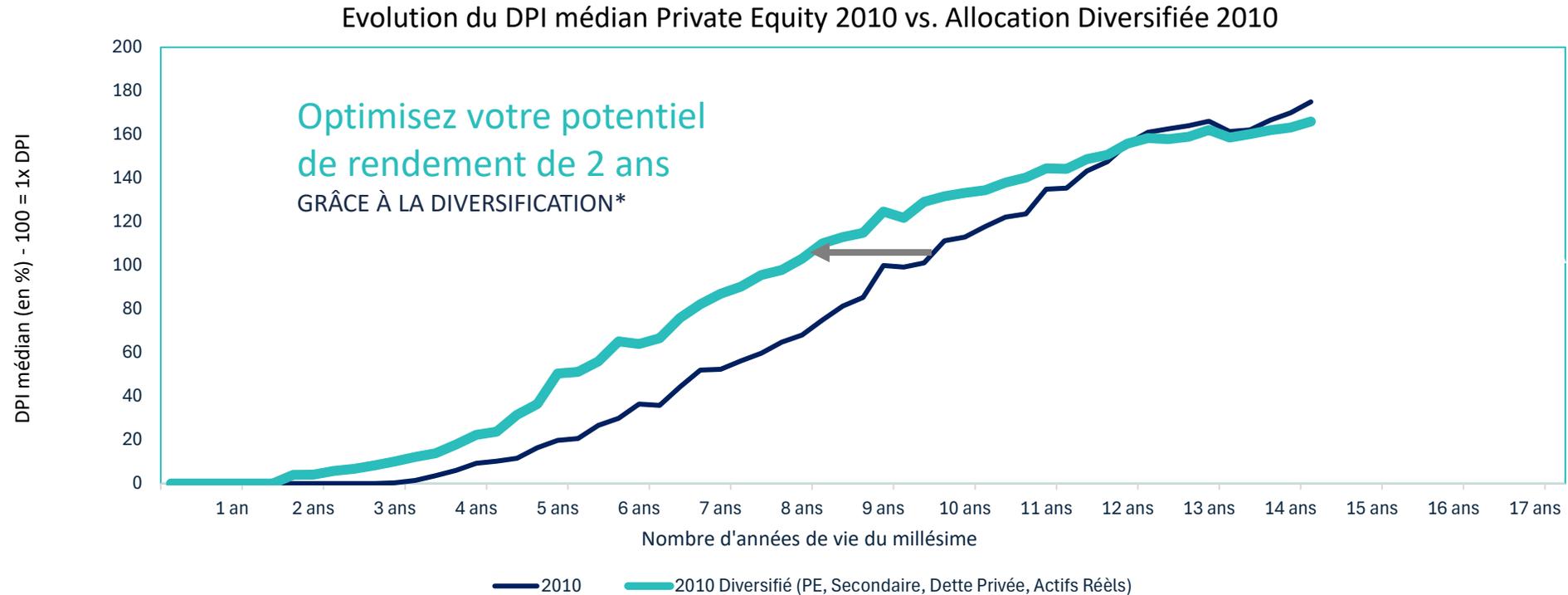
VOLATILITÉS MOYENNE ACTIONS COTÉES VS. PRIVATE EQUITY (1996-2016)**



99,9%

**DES ENTREPRISES EN FRANCE
NE SONT PAS COTÉES EN BOURSE**
soit plus 4 millions contre seulement 800 qui le sont.

Les atouts de la diversification en actifs non cotés



Source : données Prequin à juin 2024, analyse C&P.

Le DPI (Distributions to Paid-In-Capital) est une mesure permettant à l'investisseur d'évaluer le taux de retour effectif du fonds par rapport au montant qu'il a investi.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

03. Présentation du FCPR Sienna Private Assets Allocation

L'intérêt du format evergreen

Notre proposition de valeur

Le portefeuille actuel

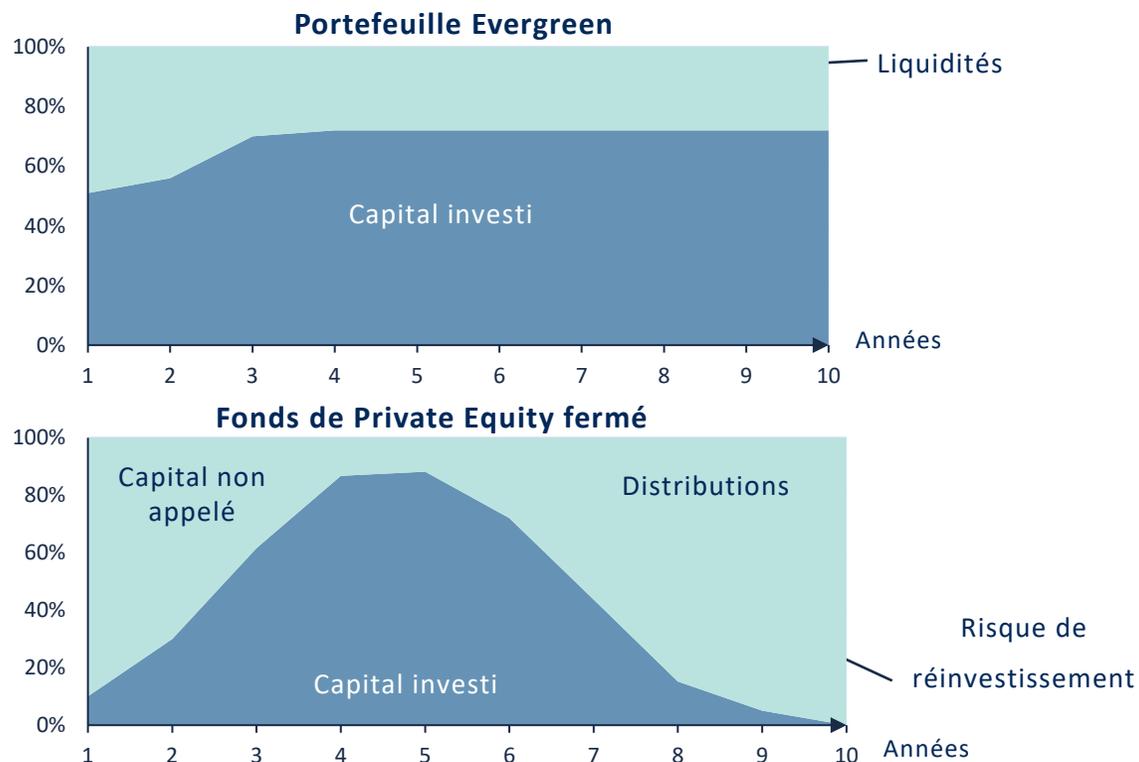


3.1. L'intérêt du format evergreen



Une stratégie Evergreen [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Une structure adaptée pour l'exposition aux marchés privés pour les clients particuliers



-  Mise au travail rapide des capitaux
Un seul appel de capital
-  Capitalisation des distributions des fonds sous-jacents
-  **Allocation constante aux marchés privés**
-  Investissement à travers différents vintages sur **différents cycles de marché**

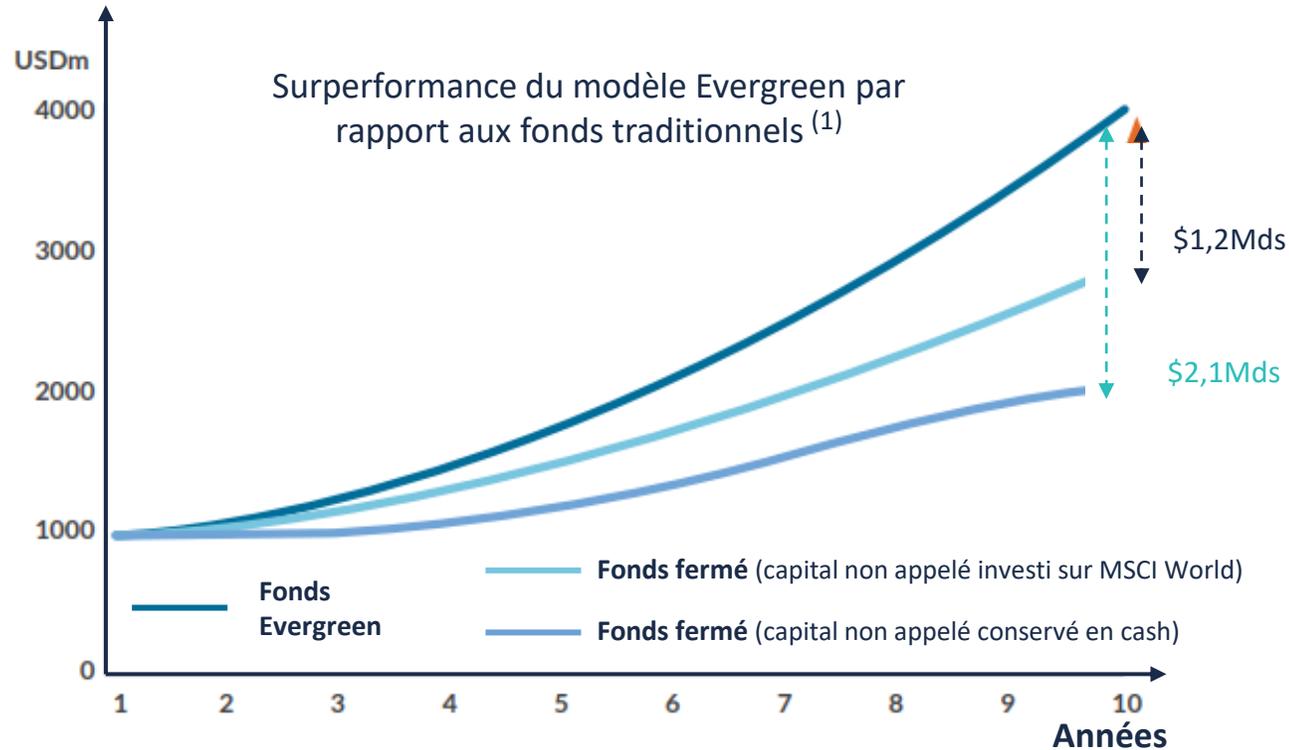
(1) Source: Cedrus & Partners – Cash flows théoriques du FCPR et cash-flows constatés sur les fonds de Private Equity de LBO

Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Un modèle Evergreen permettant la capitalisation des distributions

[FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Effet de la capitalisation vs un fonds traditionnel d'actifs privés



Effet considérable de la capitalisation des distributions du modèle Evergreen sur la performance

Pour obtenir un même multiple de 2.2x sur 10 ans:

- TRI annuel de 9% sur le fonds Evergreen
- TRI annuel de 18% sur le fonds Fermé

Objectif de **TRI de 8%** ⁽²⁾ du FCPR soit un **MOIC** ⁽³⁾ de **1.7x** sur un horizon de 8 ans

(1) Source: Partners Group au 30 Septembre 2020, performances nettes de frais.

(2) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.

(3) Multiple on Invested Capital (MOIC) : Multiple sur Capital Investi. Mesure financière utilisée pour évaluer la rentabilité d'un investissement en capital. Il représente le ratio entre la valeur totale réalisée (ou attendue) de l'investissement et le montant initialement investi.

Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

3.2. Notre proposition de valeur



En bref [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Une allocation clé en main pour saisir les opportunités des marchés non cotés !

Avantages



Portefeuille **multi-actifs diversifié** offrant une **exposition stratégique aux actifs privés**, aligné sur les thématiques clés du moment pour investir **aux cotés des plus grandes familles européennes**



Fonds **Evergreen** assurant une exposition continue et une gestion simplifiée des portefeuilles non cotés, notamment des flux financiers



Objectif de performance **annualisée de 8%*** sur une durée de 8 ans



Fonds en **architecture ouverte**, sélectionnant les **meilleurs gérants mondiaux** grâce à une expertise éprouvée.

Inconvénients

- Un risque de perte en capital
- **Un risque de liquidité lié à la présence d'actifs non cotés notamment**
- Un blocage des parts pendant les cinq premières années à compter de la date de constitution du fonds (hors cas de déblocage anticipé)
- Un risque lié à la valorisation des titres non cotés sous-jacents détenus par le fonds

DURÉE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDÉE **8** ANS

CLASSIFICATION SFDR ⁽¹⁾ ARTICLE **8**

INDICATEUR DE RISQUE ⁽²⁾



← Risque le plus faible

Risque le plus élevé →

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.

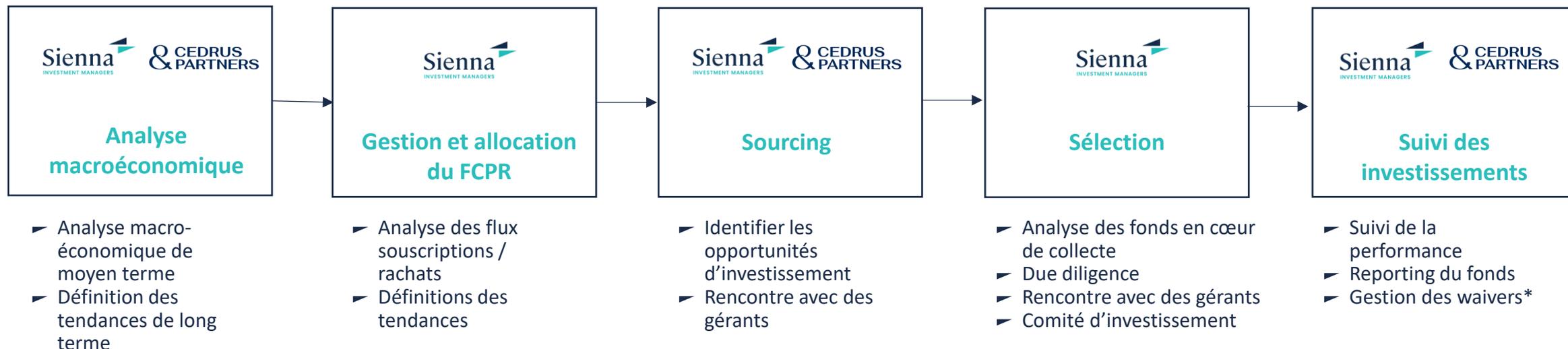
(1) Le fonds est classé article 8 selon le Règlement 2019/2088 (Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité et les principales incidences négatives sont intégrés dans les décisions d'investissement de la Société de Gestion et pris en compte au cours du processus d'investissement du Fonds.

(2) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Processus de gestion, d'allocation et de sélection [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Gestion, allocation et sélection du FCPR



Conseil en investissements non cotés

- Proposition d'allocation stratégique actifs non cotés
- Sourcing d'opportunités d'investissements dans des fonds non cotés
- Due Diligence
- Suivi des investissements

& CEDRUS
PARTNERS

* Un "waiver" est une dispense temporaire ou permanente de certaines obligations contractuelles, accordée par un créancier ou une institution financière, souvent en cas de non-respect de clauses.

3.3. Le portefeuille actuel



Allocation cible du fonds par classe d'actifs [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Multi-stratégies sur les actifs privés et actifs cotés

Private Equity*

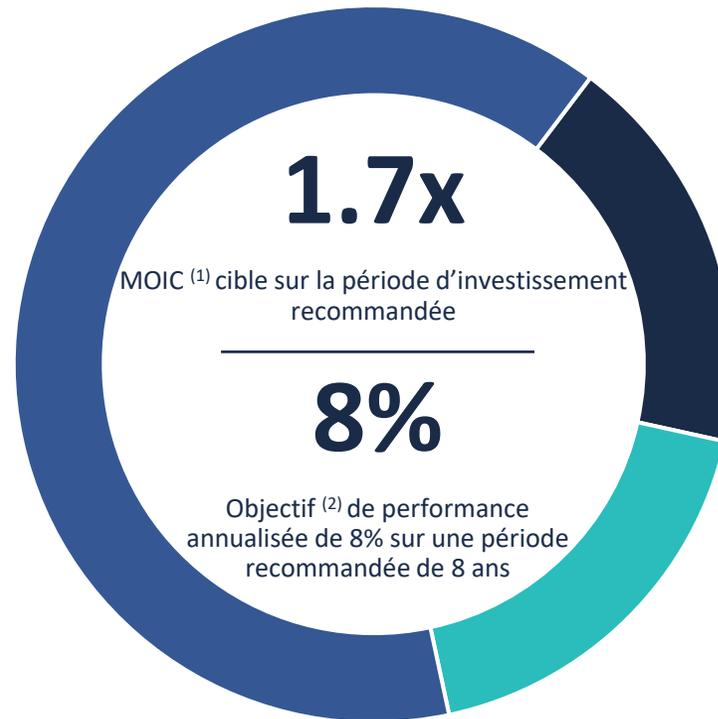
50-60%

Fonds LBO (Leverage Buy Out)

Fonds LBO secondaires

Fonds Co-investissements

Fonds Growth/Venture Capital



Actifs liquides

30%

Monétaire et obligations

Infrastructures

10-20%

* Voir Glossaire en fin de présentation.

(1) Multiple on Invested Capital (MOIC) : Multiple sur Capital Investi. Mesure financière utilisée pour évaluer la rentabilité d'un investissement en capital. Il représente le ratio entre la valeur totale réalisée (ou attendue) de l'investissement et le montant initialement investi.

(2) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.

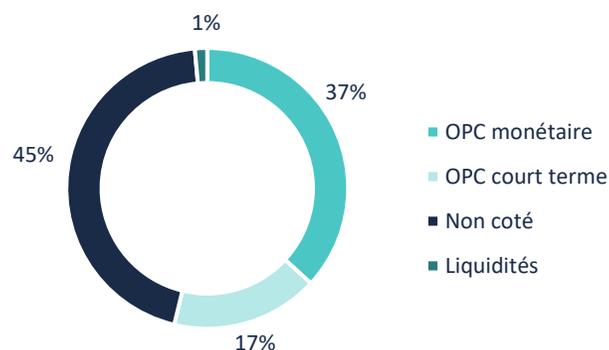
Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Composition du fonds [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

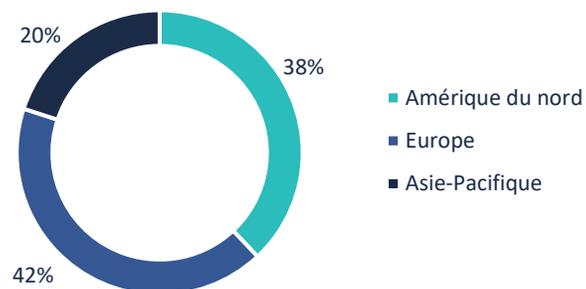
Valeur liquidative part A2 : 104,78 €

Valeur liquidative part A3 : 101,66 €

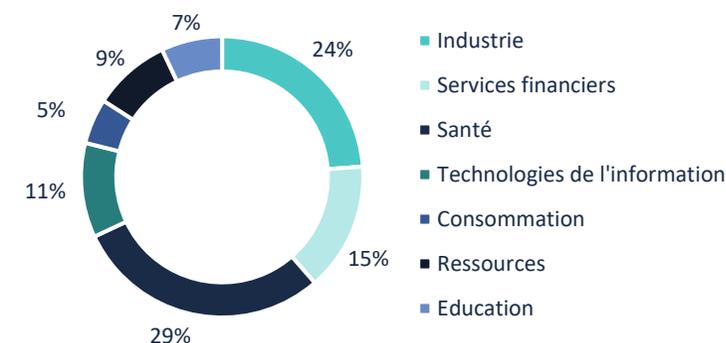
Répartition actifs cotés et non cotés



Répartition géographique*



Répartition sectorielle*



Principales positions en portefeuille

Libellé	ISIN	Stratégie du fonds	Date d'investissement	Montant investi	NAV Total (en %)
Sienna Monétaire part FS C	FR001400QDO0	OPC Monétaire	NA	5 876 499,64	36,9%
BlackRock Private Equity Impact Capital 100	QS000212VMA5	FCPR	30/08/2024	3 571 101,64	22,4%
Unigestion Direct III SCS-SICAV	QS000212VN81	FCPR	30/09/2024	3 189 963,47	20,0%
Sienna Trésorerie Plus part A	FR001400EBN2	OPC Court Terme	NA	2 752 510,58	17,3%
Nordic Alpha Partners Fund II K/S	QS000212VDH9	FCPR	22/07/2024	421 897,16	2,6%

Données au 31/12/2024 – Source : Sienna IM

* Les répartitions géographiques et sectorielles ne concernent que la poche non cotée.

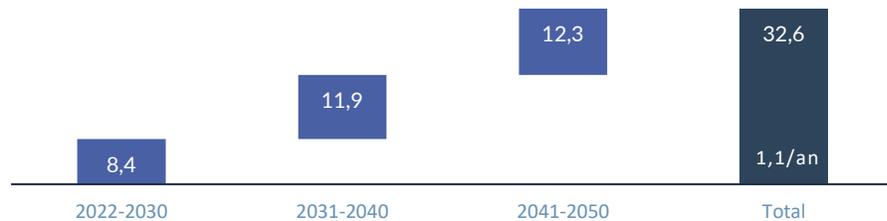
Ce document est strictement réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE. Son contenu n'est pas destiné à une clientèle de particuliers et il ne doit pas être utilisé comme support de présentation à leur destination. Il est précisé que les parts A3 peuvent être souscrites par toute personne physique suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Nos vues et convictions pour la construction du FCPR (1/2)

1 Investir dans les tendances de demain

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

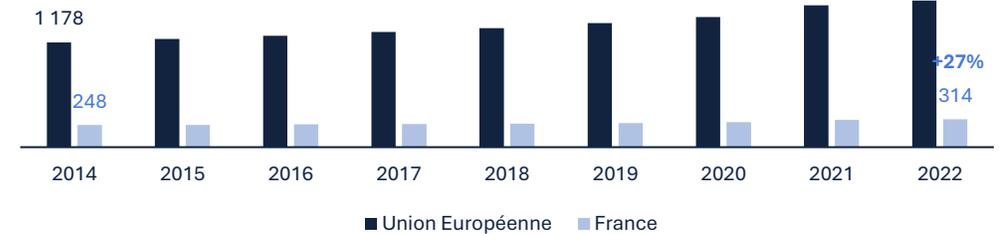
Investissements dans le secteur de l'énergie pour atteindre l'objectif Net Zero 2050 en Europe (T\$)



Source: BloombergNEF, New Energy Outlook, à décembre 2024

SANTÉ

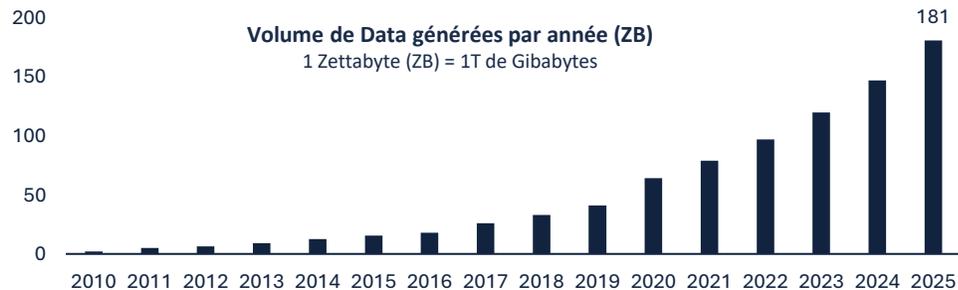
Dépenses dans le secteur de la santé (€m)



Source: Eurostat, à décembre 2024

DIGITALISATION

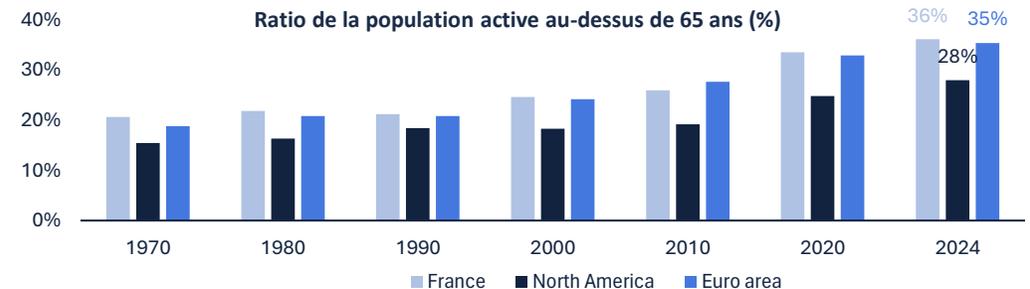
Volume de Data générées par année (ZB)
1 Zettabyte (ZB) = 1T de Gibabytes



Source: IDC Seagate, Statista, prévisions en date de 2024

DÉMOGRAPHIE

Ratio de la population active au-dessus de 65 ans (%)

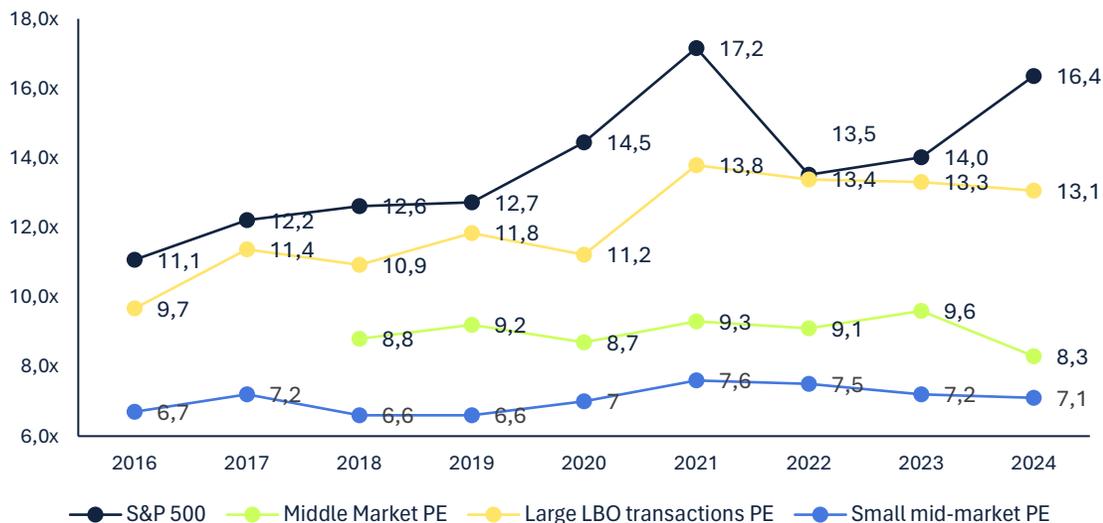


Source: World Bank DataBank, à décembre 2024

Nos vues et convictions pour la construction du FCPR (2/2)

2 Saisir les opportunités liées au cycle économique

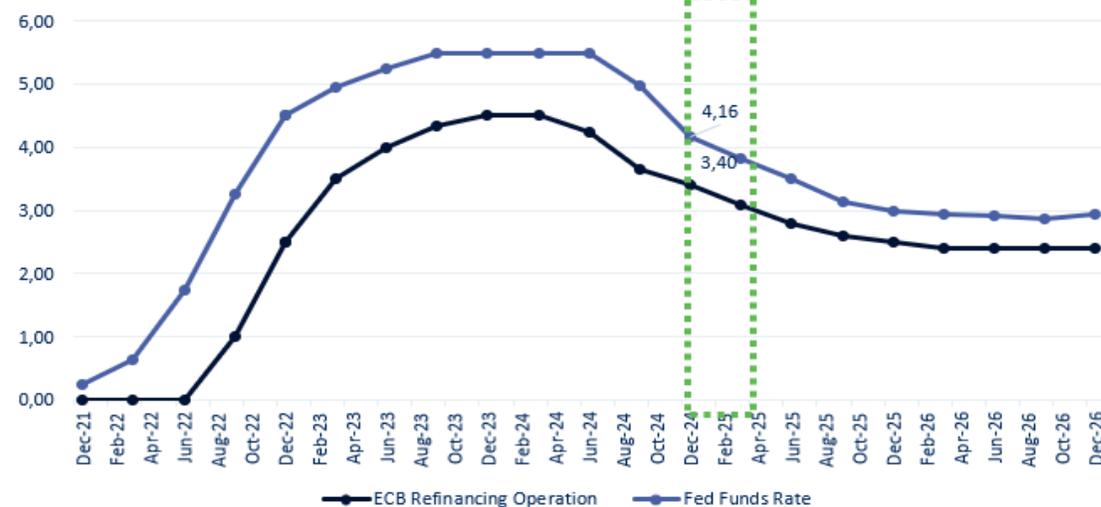
SUREXPOSITION AU MARCHÉ MID CAP



Source: S&P Capital IQ, Pitchbook, GF Data, Q3 2024

APPORTER DE LA LIQUIDITÉ POUR PROFITER DES OPPORTUNITÉS

EVOLUTION ANTICIPÉE DES TAUX DIRECTEURS (%)



Source: Bloomberg Cedrus & Partners, 28/06/24

VALORISATIONS 15-20% INFÉRIEURS AU MARCHÉ LARGE CAP

MARCHÉ EXTRÊMEMENT PROFOND : 1/3 du PIB aux USA et +200 000 entreprises***

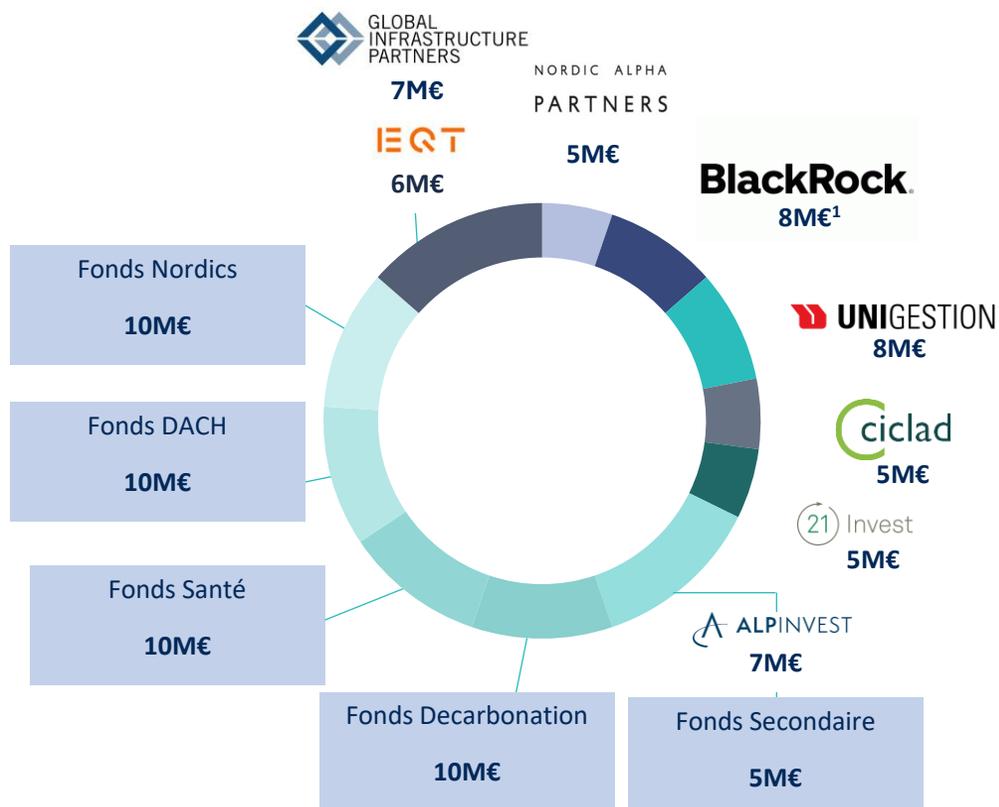
DÉSÉQUILIBRE ENTRE LES VOLUMES ACHETEURS ET VENDEURS

DIFFICULTÉ DE FINANCEMENT DANS LES MARCHÉS DE CAPITAUX STANDARDISÉS

*** Source : Bloomberg Cedrus & Partners, 28/06/24

Projection du portefeuille fin 2025

95 M€ d'engagements



Stratégie	Classe d'actif	Engagements (M€)
Nordic Alpha Fund II	VC/Growth	5,0
Unigestion Direct III	Co-invest LBO	8,0
BlackRock PEIC*	Co-invest LBO/Growth	8,0
CICLAD 7	LBO	5,0
21 Invest	LBO	5,0
Fonds Nordics	LBO	10,0
Fonds DACH	LBO	10,0
Fonds Santé	LBO	10,0
Fonds Decarbonation	LBO / Growth	10,0
Fonds Secondaires	PE - Secondaires	5,0
Alpinvest Sec. VIII	PE – Secondaires	7,0
EQT VI	Value-Added	6,0
GIP V*	Value-Added	7,0
TOTAL		95,0

Source : Cedrus & Partners – au 03/02/2025

* Données à titre illustratif – proratisées sur la base des montants engagés / 1 Montant engagé en USD

04. Termes et conditions



Principales caractéristiques [SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A2

Société de gestion	SIENNA GESTION
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION
Fonds de fonds	Oui
Indicateur de référence	Néant
Valorisateur	BNP FUND ADMIN
Dépositaire	BNP PARIBAS
Commissaire aux comptes	KPMG
Nature juridique	Fonds commun de placement à risques (FCPR)
Date de création du fonds	03/07/2024
Durée de vie du fonds	99 ans
Classification	Sans classification
Part	A2
Fréquence de valorisation	Bimensuelle
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6 - 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l'actif net du fonds sur une période d'un mois
Blocage de rachat des parts	
Code ISIN	FR001400LQT2
Admission Euroclear	Non
Devise	Euro (EUR)
Valeur liquidative d'origine	100 €
Montant minimum de souscription	1 000 €
Période de souscription	Ouvert à tout moment
Décimalisation des parts	Millièmes de part
Affectation des résultats	Capitalisation
Durée de placement recommandée	Supérieure à 8 ans
SRI ⁽¹⁾	1 2 3 4 5 6 7

Commission de souscription max. (non acquise)	Néant
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	0 %
Frais de gestion récurrents	2,0 % (dont 1,50 % maximum rétrocédés à l'assureur uniquement en cas d'amorçage)
Frais de fonctionnement non récurrents	0,05 %
Autres frais récurrents	0,10 % de l'actif net
Commission de surperformance	Néant
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %

Souscripteurs concernés

Sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles, dans le cadre d'un PER ou d'un contrat d'assurance-vie ; Clients professionnels autres que ceux précités et notamment des sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles investissant en fonds propres

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Principales caractéristiques [SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION] – Part A3

Société de gestion	SIENNA GESTION
Nom du fonds	FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION
Fonds de fonds	Oui
Indicateur de référence	Néant
Valorisateur	BNP FUND ADMIN
Dépositaire	BNP PARIBAS
Commissaire aux comptes	KPMG
Nature juridique	Fonds commun de placement à risques (FCPR)
Date de création du fonds	03/07/2024
Durée de vie du fonds	99 ans
Classification	Sans classification
Part	A3
Fréquence de valorisation	Bimensuelle
Cut-off	- Centralisation 5 J avant la valeur liquidative, avant 11h00 - Publication de la valeur liquidative : J+6 - 5 ans à compter de la date de constitution du fonds - Mécanisme de gates : dans la limite de 2 % de l'actif net du fonds sur une période d'un mois
Blocage de rachat des parts	
Code ISIN	FR001400LQU0
Admission Euroclear	Oui
Devise	Euro (EUR)
Valeur liquidative d'origine	100 €
Montant minimum de souscription	1 000 €
Période de souscription	Ouvert à tout moment
Décimalisation des parts	Millièmes de part
Affectation des résultats	Capitalisation
Durée de placement recommandée	Supérieure à 8 ans
SRI ⁽¹⁾	1 2 3 4 5 6 7

FRAIS	
Commission de souscription max. (non acquise)	Néant
Frais de constitution (acquis à la Société de Gestion)	0,03 %
Commission de souscription max. (acquise au fonds)	0 %
Frais de gestion récurrents	2,0 % (dont 1,50 % maximum rétrocédés à l'assureur uniquement en cas d'amorçage)
Frais de fonctionnement non récurrents	0,05 %
Autres frais récurrents	0,10 % de l'actif net
Commission de surperformance	Néant
Frais de gestion indirects annuels max.	1,65 %

Souscripteurs concernés

Sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles, dans le cadre d'un PER ou d'un contrat d'assurance-vie ; Clients professionnels autres que ceux précités et notamment des sociétés, compagnies d'assurance et mutuelles investissant en fonds propres ; Personnes physiques au nominatif dans le cadre d'une prestation de conseil en investissement

(1) L'indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 6 sur 7 qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que notre capacité à vous payer soit affectée.

Où trouver le FCPR ?

Le fonds est accessible sur une sélection de plateformes et au sein de certains contrats d'assurance



Réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Glossaire

- **FCPR Evergreen** : FCPR qui peuvent être souscrits en permanence, dit « perpétuels », contrairement aux FCPR classiques qui pratiquent habituellement des appels de fonds échelonnés dans le temps.
- **Private Equity** : Autrement appelé "capital-investissement", le Private Equity est l'investissement en capital de PME ou TPE généralement non cotées en Bourse.
- **LBO (Leverage Buy Out)** : Opération financière qui consiste à racheter une entreprise en ayant recours à l'endettement. L'entreprise cible est achetée par une holding dont la dette est remboursée grâce aux bénéfices dégagés par l'entreprise cible.
- **Fonds Growth (ou fonds de croissance)** : Fonds de capital-investissement spécialisés dans l'investissement dans des entreprises qui sont à un stade de développement avancé mais qui ont encore un fort potentiel de croissance. Contrairement aux fonds de capital-risque qui investissent souvent dans des start-ups et des entreprises en phase de démarrage, les fonds growth ciblent généralement des entreprises plus matures qui cherchent à accélérer leur expansion.
- **Fonds de co-investissements** : Véhicules d'investissement qui réunissent plusieurs investisseurs pour financer une ou plusieurs transactions spécifiques en capital-investissement. Ces fonds permettent aux investisseurs de s'associer directement avec des fonds de private equity ou d'autres investisseurs expérimentés, partageant ainsi les risques et les rendements.
- **Marché primaire** : Marché sur lequel les actions et les obligations nouvellement émises sont proposées à la vente pour la première fois aux investisseurs
- **Marché secondaire** : Lieu d'échange d'actifs financiers ayant été précédemment émis et dont le prix est déterminé par l'offre et la demande
- **Venture Capital** : Il s'agit de la prise de participation dans des sociétés non cotées, en démarrage ou développement précoce qui présentent un fort potentiel de croissance.
- **Waiver** : Dispense temporaire ou permanente de certaines obligations contractuelles, accordée par un créancier ou une institution financière, souvent en cas de non-respect de clauses.

Ce document est strictement réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE. Son contenu n'est pas destiné à une clientèle de particuliers et il ne doit pas être utilisé comme support de présentation à leur destination.

Contacts

SIENNA IM



**Pierre-Antoine
NONOTTE-VARLY**
Directeur du
Développement

06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com



**Aleksander
VIDAKOVIC**
Chargé de Relations
Investisseurs

06 61 38 34 42
aleksander.vidakovic@sienna-im.com



**Lucas
PRESIER**
Chargé de Relations
Investisseurs

06 65 27 59 25
lucas.presier@sienna-im.com

CEDRUS & PARTNERS



**Emmanuelle
MILOSEVIC**
Relations partenaires
CGP & MFO senior

06 62 40 28 12
em@cedruspartners.com



**Evan
FILHOL**
Relations Partenaires
CGP & MFO Senior
Est de la France

06 59 58 54 37
ef@cedruspartners.com



**Alexandre
RYBAK**
Relations Partenaires
CGP & MFO
Ouest de la France

06 75 87 63 20
ar@cedruspartners.com

05. Annexes



Pourquoi les actifs privés dans une allocation ?

Pourquoi les clients en gestion de fortune utilisent des actifs non cotés comme une composante essentielle de leurs allocations ?

1 DES PERFORMANCES POTENTIELLEMENT SUPÉRIEURES SUR LONG TERME EN CONTREPARTIE D'UNE LIQUIDITÉ RÉDUITE



2 DES HISTOIRES D'ENTREPRENEURS

- Les gérants de Private Equity ont un **impact direct et concret** sur la transformation de l'entreprise
- Les clients en gestion de fortune aiment l'idée d'**accompagner des entrepreneurs** et de les aider dans la réussite de leur business.

3 UNE DURÉE D'INVESTISSEMENT DE 10 ANS ADAPTÉE A LEURS HORIZONS LONGS

Les clients en gestion de fortune ont une vue de leurs investissements long terme pour faire fructifier leurs capitaux et sont moins sensibles aux variations ponctuelles des marchés financiers.

4 VOLATILITÉ** ATTÉNUÉE DES PORTEFEUILLES ET DÉCORRÉLATION DES MARCHÉS ACTIONS

Les valorisations moins fréquentes (trimestrielles) limitent les émotions quotidiennes des marchés cotés.
40% à 70% de la création de valeur sur les actifs non cotés est indépendante du PIB ou du niveau de dette dans le marché⁽¹⁾

* Source : France Invest et EY France, Performance du PE 2023 / ⁽¹⁾ BlackRock Institute 2022

** La volatilité est l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Plus la volatilité est élevée, plus l'investissement sera considéré comme risqué

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Il est rappelé qu'un objectif de performance n'est pas garanti et dépend notamment des conditions de marché.

Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Focus sur la sélection en actifs non cotés [FCPR SIENNA PRIVATE ASSETS ALLOCATION]

Une approche disciplinée

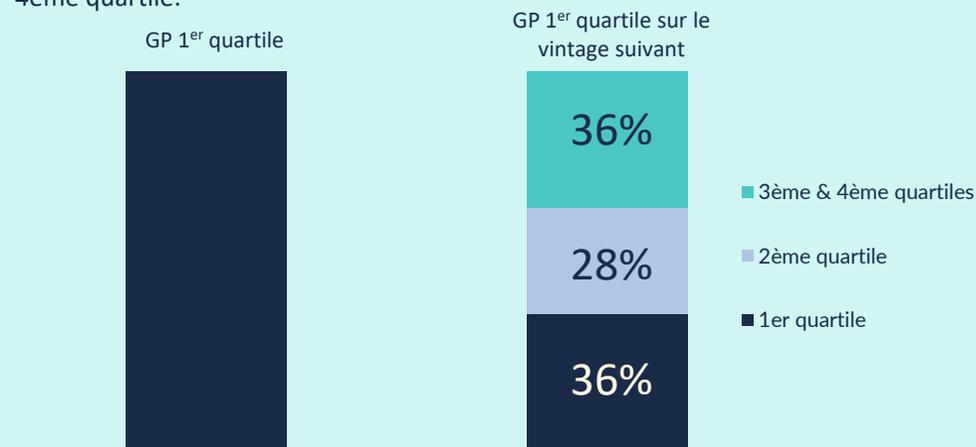
UN PROCESSUS STRUCTURÉ DE SÉLECTION DES GÉRANTS

IDENTIFIER LES STRATÉGIES ET LES EXPERTISES ADAPTÉES

L'analyse de la qualité du Risk/Reward de la classe d'actif en fonction du cycle de marché, de la réplicabilité du modèle de création de valeur du gérant et la définition des critères clés de sélection inhérents à la stratégie sont déterminants pour sélectionner les meilleures opportunités d'investissements.

DÉPASSER LE CULTE DE LA PERFORMANCE PASSÉE EST ESSENTIEL

Seuls 36%* des GP premier quartile restent dans le millésime suivant et 36% deviennent 3 ou 4ème quartile.



Source: Cedrus & Partners¹

2

NOTRE MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION

— DÉFINITION DE SOUS-STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

L'analyse de données macro-économiques, l'identification d'actifs offrant des perspectives de croissance dans la durée (soutenue notamment par des besoins structurels et de modernisation des équipements d'infrastructure) et nos informations collectées via notre accès privilégié aux gérants d'actifs permettent d'établir les risques et opportunités de chacune des classes d'actifs et **déterminer celles qui présentent les meilleures primes de risque en fonction du cycle de marché.**

— DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque stratégie nécessite une expertise de création de valeur et des critères de sélection différents. **Identification des 10 critères les plus importants** parmi une sélection de +150 items clés.

— MAPPING DE L'UNIVERS

Rencontres avec les gérants de la sous-stratégie (en moyenne **+50 sociétés de gestion rencontrées par thématique d'investissement**, +1,600 fonds référencés sur notre outil propriétaire Atlas)

— DUE DILIGENCE

Méthodologie éprouvée au travers de **+160 Due diligences réalisées**, qui a pour but de qualifier les moteurs de performance de la stratégie étudiée, de s'assurer de la réplicabilité du modèle de création de valeur dans le cycle de marché actuel et de la robustesse du GP, par l'analyse en détail des éléments du fonds et la prise de référence externe.

PROCESS D'ANALYSE ET DE SÉLECTION

Nordic Alpha Partners Fund III

- Date de lancement : Juin 2023
- Type de stratégie : PE growth
- Taille cible du fonds : 300 M €
- Objectif : investissements dans une quinzaine de sociétés matures, proche de la rentabilité ou en passe de le devenir avec un objectif de multiple net autour de 2.
- Zone géographique : Europe, majoritairement Scandinavie et Allemagne.
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématique d'investissement : Produire Mieux
 - Sous-secteurs d'investissement : Agro Tech / Food Tech, économie circulaire, énergies renouvelables, digital et industrie 4.0, mobilité.
 - Article SFDR : 9*

Distinction : Le prix du « meilleur Fonds Impact Européen » en 2024, décerné par le Real Deals.

Source : realdeals.eu.com

Convictions

Apporter de la performance au portefeuille en investissant sur une zone géographique (Scandinavie) extrêmement dynamique et résiliente et sur des projets permettant de contribuer positivement à la transition énergétique et environnementale. Les investissements du fonds devront ainsi être alignés avec la Taxonomie européenne (EUST) et le fonds est conforme à l'article 9 de la réglementation SFDR.

NAP Fund II se focalise sur le segment des Small & Mid Caps sur lequel la compétition est moins intensive, du fait d'un deal flow conséquent et d'un manque de dry powder sur les sociétés les moins matures actuellement à l'inverse du Buyout par exemple. NAP Fund II avec sa taille cible de €300mds ferait partie des plus gros fonds growth equity scandinaves (top 15).

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 9 : Produit financier qui présente un objectif d'investissement durable, c'est-à-dire qui investit dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental et/ou social pour autant que ces activités ne causent pas de préjudice important sur d'autres objectifs d'investissement durable.*

Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

BlackRock Private Equity Impact Capital

- Date de lancement : Q4 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md \$
- Objectif : Portefeuille de projets LBO et Growth (jusqu'à 100 % de l'actif) entre 30 et 250 M€ par deal et pourra investir de manière opportuniste sur des projets de VC (jusqu'à 25 %). En cible, un multiple net autour de 2
- Zone géographique : Globale avec un focus Amérique du Nord (50 – 70 %) sont Europe (40 % max) et une diversification à d'autres zones géographiques jusqu'à 40 % de l'actif net du fonds.
- Point clés sur le processus ESG :
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
 - Climat : transition énergétique et électrification, carbone capture
 - Ressources : agriculture durable et économie circulaire
 - Santé et bien-être : accès aux services de santé, pauvreté
 - Education : E-learning et apprentissage
 - Inclusion financière : inclusion et microfinance.
- Article SFDR : 8*

Convictions

Le fonds se concentre sur des thématiques en ligne avec nos thématiques produire mieux et vivre mieux sur des stratégies LBO et Growth sur des thèmes porteurs :

- Climat : Transition énergétique et électrification, carbone capture
- Ressources : Agriculture durable et économie circulaire
- Santé et bien-être: Accès aux services de santé, pauvreté
- Education: E-learning et apprentissage
- Inclusion financière: Inclusion et Microfinance

L'équipe a un track record avéré sur un multiple net moyen autour de 2.

Le fonds bénéficie à la fois du sourcing de la plateforme Blackrock mais surtout des GP partenaires via des co-investissements, permettant l'accès à des deals de grande qualité.

Enfin, le fait d'investir via des co-investissements permet de bénéficier de frais plus bas que ceux d'un fonds de LBO classique.

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Unigestion Direct III (Unigestion)

- Date de lancement : Q2 2022
- Type de stratégie : Co-investissements
- Taille cible du fonds : 1 Md €
- Objectif : investissements sur des sociétés de mid market (entre 100 et 600 M€) avec des revenus récurrents à l'entrée, des ratios de FCF/EBIDTA élevés à l'entrée et des niveaux de marge importants. Le fonds vise un multiple net autour de 2.
- Zone géographique :
 - Compartiment global : 40 % Europe / 40 % Amérique du Nord / 20 % Reste du monde
 - Compartiment Europe : 100 % Europe
- Point clés sur le processus ESG :
 - Thématiques et sous-thématiques d'investissement : Produire Mieux / Vivre Mieux (transition énergétique, économie circulaire, villes durables, efficacité des services, futur du travail, santé et bien-être).
 - Article SFDR : 8*

Convictions

- Expertise éprouvée de mise en place de co-investissement depuis 1997 avec des partenaires stratégiques ayant un historique avec Unigestion pour la plupart (+600 fonds engagés, +200 relations actives avec des GPs)
- Stratégie diversifiée en termes d'expositions géographique et sectorielle
- Mise en place de deals en « co-lead », semblables à des opérations en direct, syndiquées avec des acteurs qui peuvent apporter une expertise complémentaire à celle d'Unigestion pour la création de valeur
- Pas d'utilisation de dette au niveau du portefeuille (pour l'investissement) et niveau de levier conservateur à l'entrée sur les sociétés investies (2.8x en moyenne sur les sociétés en portefeuille depuis 2010)

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Global Infrastructure Partners Fund V (Global Infrastructure Partners)

- Date de lancement : T4 2022.
- Type de stratégie : Infrastructures – Core + / Value Add
- Taille cible du fonds : 25 Mds \$
- Objectif : investissements dans 10 à 15 actifs d'infrastructures (investissements en equity de 1 à 2,5 Mds\$ par transaction. L'allocation du portefeuille est diversifiée géographiquement, avec une limite d'exposition de 15% aux pays ne faisant pas partie de l'OCDE. Il vise en multiple net autour de 2.
- Zone géographique : Global.
- Point clés sur le processus ESG :
- Thématiques et sous-thématiques d'investissement :
- Energie : énergies vertes, décarbonation, services, gaz naturel liquéfié
- Transport : ports, réseaux ferrés, aéroports
- Digital : data centers, fibre, tours télécoms
- Traitement de l'eau et des déchets.
- Article SFDR (2) : 8

Convictions

Il s'agira du premier véhicule déployé sur l'égide de BlackRock, qui devra donc prouver à ses LPs sa **capacité à pérenniser le business et délivrer des performances similaires aux précédents millésimes**. L'équipe d'investissement en place conservera son carried Interest et continuera donc à être impliquée, avec en parallèle un programme de rétention sur 5 ans.

De plus, nous estimons que l'arrivée de BlackRock pourrait permettre à GIP V de bénéficier d'un **sourcing plus vaste** compte tenu des relations de BlackRock, notamment auprès de certains gouvernements et entreprises publiques. Enfin, les entreprises semblent partager une vision et une culture communes, qui laissent penser que la synergie devrait fonctionner

**Classification SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.*

Ce document est réservé aux investisseurs professionnels (sociétés, compagnies d'assurances ou mutuelles) au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Les investisseurs non professionnels peuvent également souscrire au nominatif pur ou administré en parts A3 du fonds, suite à un conseil prodigué par un établissement financier ou un conseiller financier.

Avertissement

Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel.

Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com.

En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation.

Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des Fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. Sienna Gestion s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées.

Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.

SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

